

Réf.: CV/Mo-2014

Ville Active !

Présents :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2014 – Convocation du 18 novembre 2014 Compte rendu affiché le 5 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Marine MATHFY

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Christine PERRIN ESSERTAISE par Maria

DA SILVA PIRES.

Absents représentés

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Motion – Transfert Agence Pôle Emploi

Dans un contexte où la crise se poursuit et où le taux de chômage se situe à un niveau élevé puisqu'il représente près de 12 % à Neuville-sur-Saône et près de 10 % dans le Val de Saône Rhodanien, la décision de délocaliser l'agence Pôle Emploi de Neuville-sur-Saône vers Trévoux, principal outil de lutte contre le chômage, paraît contre-productif pour résoudre le problème de chômage et discriminant pour les personnes sans emploi, au vu des moyens de liaison entre d'un côté, Neuville-sur-Saône et les communes du Canton, maintenant toutes rattachées au Grand Lyon, future euro Métropole, et de l'autre côté, la ville de Trévoux située hors agglomération et dans un autre département.

De plus, le projet de rapprochement de la Mission Locale de Neuville-sur-Saône et l'agence Pôle Emploi, qui donnait un sens supplémentaire pour combattre le chômage et faciliter l'employabilité des personnes sans travail, est de ce fait annulé.

Nous demandons instamment à la direction de Pôle Emploi de revoir sa position et de travailler en concertation avec tous les acteurs du secteur dans le domaine privilégié de Pôle Emploi, en rencontrant les employeurs, les demandeurs d'emploi et les représentants des collectivités territoriales concernées pour décider de la meilleure organisation géographique de la lutte contre le chômage.

Pour cela, le Conseil Municipal, réuni en assemblée ordinaire, demande à la Direction régionale de Pôle Emploi de surseoir à la décision de transférer l'Agence Pôle Emploi de Neuville-sur-Saône à Trévoux et d'organiser une concertation avec les parties concernées pour prendre la décision la plus pertinente en matière de position géographique, afin de rendre plus efficace la contribution de Pôle Emploi à la lutte contre le chômage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Oui l'exposé du rapporteur.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- ADOPTE la motion ci-dessous.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme. Neuville-Sur-Saône, le 27 novembre 2014 Le Maire. Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/12/2014
- Publication ou affichage le 23/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

Hôtel de Ville - BP 0135 69582 NEUVILLE-SUR-SAÔNE Cedex

Téléphone: 04 72 08 70 00 Télécopie: 04 78 91 26 92 www.mairie-neuvillesursaone.fr courriel: accueil@mairie-neuvillesursaone.fr